



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 25 septembre 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **HAL : une gouvernance partagée et un modèle de financement pérenne**

Le Plan national pour la science ouverte lancé par Frédérique Vidal le 4 juillet 2018 annonçait une ambition forte dans le domaine de l'accès ouvert aux publications scientifiques et, notamment, un soutien à HAL, l'archive ouverte nationale pluridisciplinaire de la recherche française. Une nouvelle étape dans cette direction a été validée par le Comité de pilotage de la science ouverte, qui a adopté un nouveau modèle de financement pour HAL et un nouveau modèle de gouvernance pour le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD) qui en assure le développement. L'avenir de la plateforme nationale est ainsi sécurisé et elle se voit dotée de moyens à la mesure de son rôle clé dans le dispositif de la science ouverte en France.

Créée en 2001, la plateforme HAL permet l'accès ouvert à plus de 750 000 documents scientifiques. Elle compte aujourd'hui près de 100 000 utilisateurs actifs et abrite 124 portails d'institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche française.

Cette croissance nécessitait de repenser son mode de financement et de gouvernance, afin de prendre en compte la diversité des besoins de ses utilisateurs. A cet effet, des consultations ont été menées au sein du Comité pour la science ouverte auprès de l'ensemble des partenaires et ont abouti à une gouvernance partagée.

En complément des ressources pérennes apportées par les tutelles du CCSD (CNRS, INRIA, INRAE et Université de Lyon), qui s'élèvent au total à un million d'euros par an, le nouveau modèle de financement fait évoluer la cotisation des établissements dotés



d'un portail institutionnel, avec pour objectif un apport global de 700 000 euros. La tarification, indexée sur le nombre d'enseignants chercheurs, a été ajustée pour tenir compte de la diversité des situations au sein des établissements, universités et grandes écoles, y compris des plus petits d'entre eux.

En parallèle, le nouveau modèle de gouvernance du CCSD associera davantage les utilisateurs de HAL, c'est-à-dire les institutions et chercheurs. Les établissements dotés d'un portail seront regroupés au sein d'un conseil des partenaires, qui aura un rôle d'expression des besoins et d'animation de la communauté, et auront des représentants au sein du comité d'orientation. Outre les tutelles du CCSD, la Conférence des présidents d'université et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation siègeront au sein du comité de pilotage. Enfin, le conseil scientifique s'élargira pour acquérir une dimension internationale.

Ces nouvelles dispositions, qui seront mises en œuvre courant 2021, permettront la consolidation technique de HAL, le développement de nouveaux services aux utilisateurs et aux établissements et elles favoriseront une meilleure insertion dans l'écosystème des infrastructures européennes de la science ouverte.

L'ensemble s'inscrit dans la stratégie nationale définie par le Plan national pour la science ouverte, sous l'autorité du Comité de pilotage de la science ouverte.

#### **CONTACT PRESSE**

**Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**  
[presse-mesri@recherche.gouv.fr](mailto:presse-mesri@recherche.gouv.fr)

Tel : 01 55 55 99 12 / 86 90

